

# Pour faciliter les déplacements d'été

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1926)**

Heft 71

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Pour faciliter les déplacements d'été

### Billets aller et retour individuels pour les stations balnéaires, thermales et climatiques

Pour répondre au désir du public en favorisant les villégiatures, ces billets sont établis pour l'été 1926.

Ils seront délivrés en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de toutes gares des Réseaux d'Orléans, de l'Etat et du Midi, à destination des stations balnéaires, thermales et climatiques des mêmes Réseaux, sous condition d'effectuer un parcours simple d'au moins 300 kilomètres pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes et 500 kilomètres pour les 3<sup>e</sup> classes (1); ils comportent les avantages ci-après :

**Réduction.** — a) Pour un parcours simple de 300 km. (1) au minimum ou payant pour cette distance : 25 % en 1<sup>re</sup> cl., 20 % en 2<sup>e</sup> cl.

b) Pour un parcours simple de 600 km. au minimum ou payant pour cette distance : 30 % en 1<sup>re</sup> classe, 25 % en 2<sup>e</sup> classe.

c) Pour un parcours simple de 500 km. (1) au minimum ou payant pour cette distance : 20 % en 3<sup>e</sup> classe.

**Délivrance.** — Pour les stations balnéaires, du 24 juin au 30 septembre; pour les stations thermales et climatiques les 24 et 25 juin et du 20 août au 30 septembre.

**Validité.** — 33 jours avec facilité de prolongation de deux fois 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix initial du billet à chaque prolongation pour les billets de stations balnéaires et sans faculté de prolongation pour les stations thermales et climatiques en raison de la limitation de la période de délivrance pour ces dernières stations.

En aucun cas la validité des billets ne peut dépasser la date du 5 novembre.

Pour plus amples renseignements, notamment pour les itinéraires et facultés d'arrêt, consulter : les gares; l'Agence des Compagnies d'Orléans et du Midi, 16, boulevard des Capucines; le Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris.

### Trois mois de séjour dans les Régions des Vosges, de Belfort et de la Haute-Saône

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Est mettra en marche, dans la nuit du 17 au 18 juillet 1926, un train spécial de 3<sup>e</sup> classe de Paris à Epinal et à Belfort.

Les billets seront délivrés à la gare de Paris-Est à destination des gares situées au delà de Port-d'Atelier-Amance.

Les prix des billets comporteront une réduction de 30 % sur les prix doublés des billets simples ordinaires.

Les voyageurs devront être rentrés à Paris au plus tard le 14 octobre 1926.

A l'aller, le parcours de Paris à Port-d'Atelier-

Amance devra être obligatoirement effectué dans le train spécial; les voyageurs à destination des gares au delà de Port-d'Atelier-Amance, non desservies par le train spécial, pourront achever leur trajet par les trains du service ordinaire accessibles aux voyageurs de 3<sup>e</sup> classe.

Au retour, les voyageurs seront admis dans tous les trains comportant des voitures de 3<sup>e</sup> classe, aux mêmes conditions que les voyageurs munis de billets ordinaires.

Pour tous autres renseignements, consulter les bulletins remis gratuitement sur demande adressée à la gare de Paris-Est.

### Trains spéciaux à prix réduits

La Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée mettra en marche, cette année, de Paris sur la Savoie, l'Auvergne, la Franche-Comté, le Jura, le Morvan, l'Avallonnais, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Ardèche et la Drôme, des trains spéciaux de vacances comportant une réduction de 30 à 35 % sur le prix du tarif général.

Ces trains composés de voitures de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes seront à places limitées.

Le retour s'effectuera au gré des voyageurs jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1926, par tous les trains du service régulier, sans donner droit à des arrêts en cours de route et sous réserve, pour l'accès dans les trains express et rapides, que les conditions de parcours fixées par l'affiche de la marche des trains, seront remplies.

Les départs de Paris des trains spéciaux de vacances auront lieu respectivement aux dates suivantes :

Sur la Savoie, les 30 juin, 11, 14, 16 et 31 juillet, 1<sup>er</sup>, 3, 13, 15 et 31 août. Paris, départ à 22 h. 55;

Sur l'Auvergne, les 10, 23 et 30 juillet, 2, 5, 10, 18 août et 1<sup>er</sup> septembre. Paris, départ à 19 h. 03;

Sur la Franche-Comté et le Jura, les 24 juillet et 9 août. Paris, départ à 22 h. 55;

Sur l'Ardèche et la Drôme, le 7 août. Paris, départ à 22 h. 55;

Sur le Morvan et l'Avallonnais, les 29 juillet et 12 août. Paris, départ à 23 h. 23;

Sur le Nivernais et le Bourbonnais, le 6 août. Paris, départ à 22 h. 15.

Pour tous renseignements concernant la délivrance des billets, les horaires, la location et les prix des places, s'adresser :

Pour les trains spéciaux sur la Savoie, au journal *Le Savoyard de Paris*, 123, rue Montmartre, à Paris, et au Bureau de Renseignements de la gare de Paris P.-L.-M., 20, boulevard Diderot;

Pour les trains spéciaux sur l'Auvergne, à l'Agence des Trains Bonnet, 94, boulevard Richard-Lenoir, Paris;

Pour les autres trains, au Bureau de Renseignements de la gare de Paris P.-L.-M., 20, boulevard Diderot.